Nieurlet Infos n° 7

VIE COMMUNALE :

Fête des Voisins (19 Mai)
Malgré les caprices du temps, cette fête fut une réussite. (Ph Kévin Verlinde)

Plus de 2000 Elèves ont participé au concours 2015 de la dictée DDEN district de Dunkerque. Sur 118 Candidats en finale, **30 candidats** se sont vus remettre une récompense (livre) le 12 juin Salle de la Concorde à Petite-Synthe. **Parmi eux un élève de l'Ecole Fernande et Louis LEROY** de Nieurlet :
Thomas VANDERBAUWEDE ***Bravo Thomas et toutes nos Félicitations !***

LA KERMESSE DE L'ECOLE a eu lieu le 27 juin, avec la participation de l'association des parents d'élèves sous un beau soleil. (Ph Kévin Verlinde)

AU CAJ Clôture de la saison au JUDO CLUB
(29 juin)

(Ph Henri Marciszak)

Cinq Jeunes classés au Challenge «vitalité interclub». Ce challenge prend en compte l'assiduité, les progrès réalisés, les débuts en compétition. Antonin DIERS remporte le trophée, suivi par Timothé DUFAY, Romain MALYCHA, Angèle MOREL, et Loïc BARRIOT. Les prochaines inscriptions auront lieu le lundi 14 septembre et la reprise le lundi 21 septembre.

Nieurlet Infos n° 7

Le Mot du Maire

Dans ces lignes j'évoquerai différents faits et actualités dont la démission de notre second adjoint, l'état d'avancement du dossier de la reprise de la SAS céramiques Woestelandt ainsi que l'incivilité, l'un des grands maux de ce 21 °siècle.

La vie municipale n'est pas un long fleuve tranquille car nous avons reçu la démission de Mr Alain LEURS, 2°adjoint, Président de la commission environnement et cadre de vie, chargé des travaux de voirie et bâtiment, de l'eau et de l'assainissement.

Au nom du conseil municipal, je le remercie pour son approbation des décisions adoptées lors des séances du conseil municipal, pour le travail qu'il a réalisé pour notre commune même si Mr Alain LEURS exprime aujourd'hui son désaccord avec le Maire et le premier adjoint, désaccord lié à l'attente de signer la convention opérationnelle avec l'établissement Public Foncier.

La Société Nouvelle Woestelandt est devenue propriétaire du site de la SAS Céramiques Woestelandt et a obtenu l'autorisation préfectorale de l'exploiter, en date du 24 mars 2015, avec des prescriptions complémentaires et des mesures contraignantes, au titre de la préservation de l'environnement.

Sur ce dossier complexe, nous avons étudié les différents scénarios possibles. La signature de la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier est une alternative qui nécessite de prendre toutes les précautions avant d'engager la commune dans un tel projet. Il y va de l'avenir financier de la commune (répercussion sur les impôts locaux) si cette convention était signée telle qu'elle est rédigée à ce jour. C'est pourquoi, comme l'ont reconnu les techniciens de l'Etablissement Public Foncier, nous avons légitimement demandé le 12 juin 2015, réunion commune conseillers municipaux et représentants de l'EPF, à ce que l'Etablissement Public Foncier s'engage financièrement dans cette opération. A ce jour, nous n'avons pas obtenu de réponse à cette demande.

La commune de Nieurlet est composée d'un centre bourg, d'habitats dispersés mais aussi d'un hameau proche de Saint Momelin. Il n'existe pas de centre village sacrifié et d'un hameau privilégié. Car ne retrouvons nous pas au centre village : la mairie, l'école, la médiathèque, le restaurant scolaire, la salle polyvalente, les terrains de sport, les commerces, l'église, le débarcadère…

Le 21 siècle voit grandir l'incivilité qui est perpétrée par de jeunes enfants, des adolescents, des adultes….irréfléchis, souvent inconscients des conséquences de leurs actes. Je souhaite émettre le vœu que les parents, responsables des actes de leurs enfants, puissent veiller sur la bonne tenue de leurs enfants. Il est de la responsabilité de tous que ces incivilités cessent, afin que nous puissions vivre ensemble paisiblement dans notre village de Nieurlet.

L'année scolaire 2014/2015 est terminée, les vacances sont là et la période estivale se doit d'être un moment propice au repos, à la détente tant attendus par tous et en même temps le temps des récoltes.

Je souhaite à chacun d'entre vous un excellent été et d'heureuses vacances.

Le Maire,
Dominique Marquis

Mairie de Nieurlet ☎ 03.21.88.33.92 – Courriel : nieurlet.mairie@orange.fr – Site www.nieurletmairieinfo.sitew.fr

Nieurlet Infos n° 7

Il est nécessaire de rappeler que sont interdits et répréhensibles :

- **La création d'entraves à la navigation** par le jet d'obstacles, ou par un stationnement sans surveillance pouvant aller jusqu'à la submersion de l'embarcation.
- **Les rejets de toute nature dans le milieu aquatique,** en application des dispositions du code de l'environnement. Tous les déchets (ménagers, de navigation et d'exploitation) devront être déposés dans des endroits aménagés à cet effet.

- **Le Traitement par herbicide le long des cours d'eau :** Après s'être aperçus de traitements herbicides sur les berges le long de cours d'eau et de points d'eau sur la commune, nous rappelons la législation en vigueur et les règles de bonne conduite. Ces pictogrammes indiquent que la matière active présente dans ce produit provoque des effets néfastes sur la faune et la flore et les organismes aquatiques. Ils ont des impacts négatifs sur l'environnement et la santé des applicateurs, leur emploi doit être réalisé en respectant les précautions prévues sur l'étiquette : une **zone de non traitement (ZNT) d'une largeur minimale de 5 mètres le long de tous les cours d'eau, fossés et points d'eau. Le traitement par vent supérieur à 20 km/h est également interdit (plus de précisions sur le site** www.nieurletmairieinfo.sitew.fr)

IMPORTANT : Pensez à **Afficher bien en vue, votre numéro de voirie,** afin qu'il puisse être vu clairement de la route principale, **et que les services d'urgence puissent trouver une adresse rapidement**. Sachez que l'absence d'indications nominatives ou d'un numéro sur la boîte aux lettres, décharge la Poste, de son obligation de distribution à l'adresse indiquée par l'expéditeur.

INFO ETUDIANTS : Aide au logement étudiant à 100 % sur caf.fr

Votre demande d'aide au logement uniquement sur caf.fr (Aucune demande papier).

Page Facebook « caf-logement étudiants »

Les ressources des parents, ainsi que la bourse sur critères sociaux ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'aide au logement. La demande d'aide au logement doit être faite dès l'entrée dans le logement. Aucun rappel n'est fait.

Contact : Catherine.bourdain@cafnord.cnafmail.fr - Tél : 03.20.99.48.70 / 06.16.79.10.39

Nieurlet Infos n° 7

Nouveau : *CHEZ NATHALIE*

Magasin fruits et légumes, dépôt de pain et autre

39a route de Booneghem

https://www.**facebook**.com/pages/**Chez-Nathalie**

Tél 09 50 93 09 02

TRAVAUX EFFECTUES :

- Réfection d'une 1ere partie du toit de l'école
- gravillonnage du sentier rue du ham et anc. chemin de St Omer,
- aménagement des extérieurs de la Médiathèque,
- matérialisation de places de parking,
- création d'un terrain de pétanque impasse de la poterie et remise en état du terrain de pétanque au jardin public *(mais déjà des dégradations… !)*

HORAIRES D'ETE :

MAIRIE (fermée le 31 Aout)

Du 13au18 juillet et du 17août au 28 août
Lundi de 13h30 à 18h
Mardi de 9h à 12h
Jeudi de 13h30 à 18h
Vendredi de 10h à 12h

Du 20 juillet au 14 août
Lundi de 13h30 à 18h
Mardi de 13h30 à 17h
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

LA MEDIATHEQUE sera ouverte :

Mercredi 8 juillet de 15h à 19h
Mercredi 22 juillet de 15h à 19h
Mercredi 29 juillet de 15h à 19h
Mercredi 5 août de 15h à 19h
Mercredi 12 août de 15h à 19h

DATES A RETENIR

31 juillet : Repas dansant Club Amitié Détente) Restaurant « L'oiseau Perdu » à Merville
29-30-31 août : Ducasse (Commission des fêtes)
1er septembre : Repas (Club Amitié Détente) Auberge de Booneghem
6 septembre : Repas-spectacle avec le sosie de Patrick Sébastien (NSL sur réservation)
26 septembre : Repas dansant (Club Amitié Détente) Festival de l'accordéon à Tournehem.

DIVERS : Afin de valoriser les espaces ruraux et favoriser un attrait touristique, l'Office de tourisme du coin de L'Yser a édité des carnets d'activité sur les circuits, dont un sur le village de Nieurlet. Ces livrets sont disponibles à l'Office du Tourisme de Volckerinckhove ou téléchargeables sur le site : otducoindelyser.fr

Rappel : la commission Information et Culture est à votre disposition, si vous souhaitez faire connaitre vos activités sur la commune ou faire part d'un événement.

Mairie de Nieurlet ☎ 03.21.88.33.92 – Courriel : nieurlet.mairie@orange.fr – Site www.nieurletmairieinfo.sitew.fr